

Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE



Installation du CESER Nouvelle-Aquitaine 2018-2023

Le 23 janvier prochain, à 10h, le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Didier LALLEMENT, procédera à l'installation du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Vous êtes invité(e) à venir assister à la séance d'installation de cette nouvelle assemblée, au cours de laquelle aura lieu l'élection du nouveau ou de la nouvelle Président(e) du CESER Nouvelle-Aquitaine.

Cette séance plénière se tiendra :

**Mardi 23 janvier 2018 de 10h00 à 17h00
Hémicycle de l'Hôtel de Région, niveau 2
14, rue François de Sourdis à Bordeaux (33).**

L'installation du nouveau CESER s'étendra sur la journée :

- **Ouverture de séance par Monsieur le Préfet de région**
- **Intervention de Monsieur le Président du Conseil régional**
- **Déclaration des candidat(e)s à la présidence du CESER**
- **Votes**
- **Déclaration du nouveau ou de la nouvelle Président(e)**
- **Élection des membres du bureau (sous réserve, en fonction du temps consacré à l'élection du nouveau ou de la nouvelle Président(e))**
- **Composition des instances de travail du CESER.**

Bordeaux, le 19 janvier 2018

Pour toute information complémentaire :

Sophie BILLA
Préfecture de la Gironde
Tél. 06 07 62 05 99
sophie.billa@gironde.gouv.fr

Muriel CULTOT
CESER Nouvelle-Aquitaine
Tél. 06 20 75 23 10
muriel.cultot@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Informations complémentaires

L'installation du nouveau CESER

La nouvelle assemblée socio-professionnelle compte désormais 180 membres (contre 266 lors de la mandature de transition ouverte en janvier 2016 par la fusion des trois anciens CESER). Ces conseillers sont désignés pour six ans répartis en quatre collèges : 58 représentants des " entreprises et activités professionnelles non salariées" ; 58 des "organisations syndicales de salariés les plus représentatives" ; 58 des "organismes et associations participant à la vie collective de la région" et 6 "personnalités qualifiées".

Cette nouvelle assemblée (*) est marquée par un profond renouvellement puisque plus de 53 % de ses membres ne siégeaient pas dans l'ancien CESER. Conformément à la réglementation, la parité s'affirme faisant passer le pourcentage de femmes de 31 % en 2017 à 48 % en 2018 et un rajeunissement a été opéré. La moyenne d'âge passe de 59 à 54 ans en début de mandature.

En termes de répartition géographique,

- 105 conseillers (60 %) sont issus de l'ex-Aquitaine (contre 45 % en 2017)
- 27 conseillers (15 %) sont issus de l'ex-Limousin (contre 26 % en 2017)
- 43 conseillers (25 %) sont issus de l'ex-Poitou-Charentes (contre 29 % en 2017).

Département	Conseillers	
	Nombre	pourcentage
16	12	7 %
17	10	6 %
19	8	4 %
23	2	1 %
24	8	4 %
33	64	37 %
40	10	6 %
47	10	6 %
64	13	7 %
79	9	5 %
86	12	7 %
87	17	10 %

(*) 175 membres désignés à ce jour sur 180 ; 5 sièges restant en instance de désignation à la date du présent communiqué.

Au cours de cette séance d'installation de l'assemblée, un nouveau ou une nouvelle Président(e) du CESER Nouvelle-Aquitaine sera élu(e).

A ce jour, une candidate et trois candidats se sont déclarés :

- **Muriel BOULMIER**, membre du collège 3, représentant l'Union régionale HLM de Nouvelle-Aquitaine, résidant à Agen (47)
- **Dominique CHEVILLON**, membre du collège 3, personnalité qualifiée désignée par le Préfet en raison de ses compétences en matière d'environnement et de développement durable, résidant à l'Île de Ré (17)
- **Jacques LOUGE**, membre du collège 1, représentant l'Association Régionale des Industries Alimentaires Nouvelle-Aquitaine, résidant à Cenac et Saint Julien (24)
- **Stéphane MONCHAMBERT**, membre du collège 1, représentant l'Union des entreprises de proximité Nouvelle-Aquitaine, résidant à Saint Junien (87).